

NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE DE ST MICHEL DE CHABRILLANOUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de St Michel de Chabrilanoux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte d'administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il retrace les dépenses et recettes pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif a été voté le 10 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, et camping municipal), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 657 184.41 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 51 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 317 288.44 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.
(DGF 2015 : 77 706 € / DGF 2016 : 71 459 € / DGF 2017 : 67 497 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (pour 2017 : 80 359 € et prévision 2018 : 81 765 €)

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	94 752.27 €	Excédent brut reporté	259 731.35 €
Dépenses de personnel	161 061.28 €	Recettes des services	98 910.75 €
Autres dépenses de gestion courante	28 627.73 €	Impôts et taxes	143 013.99 €
Dépenses financières	11 721.50 €	Dotations et participations	142 109.27 €
Dépenses exceptionnelles	470 €	Autres recettes de gestion courante	5 832.56 €
Autres dépenses	20 655.66 €	Recettes exceptionnelles	1 267.99 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	3.82 €
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 314.68 €
Total général	317 288.44 €	Total général	657 184.41 €

Commentaires concernant les données de ce tableau

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation 7.92 %

. Taxe foncière sur le bâti : 13.17 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 44.01 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 80 359 euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 142 109.27 euros, dont une attribution du fonds départemental de la taxe professionnel de 13 000 euros pour les travaux notamment du camping (piscine).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relative à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	90 959.86 €
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	27 376.44 €	FCTVA	14 089 €
Travaux de bâtiments	6 714.82 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie	34 673.04 €	Cessions d'immobilisations	
Réseaux câblés	13 354.55 €	Taxe aménagement	1 228.99 €
Autres dépenses	39 212.69 €	subventions	17 836.94 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 314.68 €	Emprunt et caution	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	127 646.22 €	Total général	124 114.79 €

c) Les principales dépenses de l'année 2017 sont les suivants :

- Camion
- réseaux électriques
- pompe piscine et régulateur colorimétrique
- voirie
- bardage de mobil homes
- ordinateur
- site internet du camping

d) Les subventions d'investissements :

- Autres : 11 009 €
- Etat : 6827.94 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		259 731.35
Opérations de l'exercice	317 288.44	397 453.06
totaux	317 288.44	657 184.41
Résultat de clôture		339 895.97

b) Recettes et dépenses d'investissement :

	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		90 959.86
Opérations de l'exercice	127 646.22	33 154.93
totaux	127 646.22	124 114.79
Résultat de clôture	3 531.43	

c) Etat de la dette


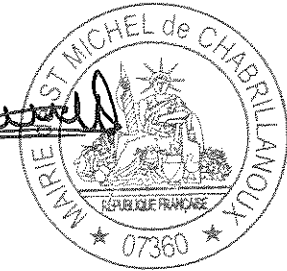
Les annuités d'emprunt représentent 39 097.94 euros, dont 27 376.44 euros d'amortissement et 11 721.50 euros d'intérêts.

Le total des emprunts est de 514 555.45 euros, et le capital restant dû au 31/12/2017 est de 376 354 euros.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCL, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à St Michel de Chabrillanoux, le 10 avril 2018

Le Maire,
Gilles LEBRE

REÇU A
LA PREFECTURE LE

25 AVR. 2018